

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 avril 2022, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Est absent

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean Yves Piché

Rés. 2022-04-083: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles et est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-084 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention

de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de mars 2022
4. Correspondance
5. Comptes
6. Questions de l'assistance
7. Adoption du règlement 393-2022 modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau.
8. Approbation du règlement hors cour/Dossier numéro 410-17-001901-201
9. Ouverture d'un poste pour l'embauche d'une ressource comme adjointe à l'inspectrice pour l'émission des permis.
10. A) Retour au travail des employés municipaux
B) Vacances de l'employée 02-0236.
11. A) Embauche des étudiants pour le camp de jour de la saison estivale 2022
B) Désignation d'une personne pour signer et être l'interlocuteur avec la Sûreté du Québec – Poste de Mékinac.
C) URLS/Invitation à la rencontre mauricienne en loisir municipal
12. Adhésion à l'assurance collective de la FQM
13. A) Adoption d'une résolution pour la collecte des bacs bruns
B) Adoption d'une résolution pour la collecte du bac noir aux 2 semaines en 2023.
14. A) OMH Mékinac /Approbation des états financiers 2020
B) OMH/Changement du tapis dans le bureau
15. A) Ville de La Tuque/Programme d'aménagement durables des forêts (PADF)
B) MRC de Mékinac/Programme d'aide aux villégiateurs des terres publiques
C) Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale
16. Technic Alarme/Travaux au système d'alarme de l'Hôtel de Ville
17. Projet du nettoyage du lac Croche du 18 juin 2022

18. Demande d'aide financière :
- A) De l'Association du lac du Jésuite pour ensemencement de poissons
 - B) Société Canadienne du cancer
 - C) Fondation de la SSS de l'Énergie
19. Belanger, Sauver, avocats prolongation du mandat
20. Groupe Consilium RH et relation de travail prolongation du mandat
21. AQDR/Demande de faire des modifications à leur local de l'Hôtel de Ville
22. Location d'une toilette mobile pour l'hôtel de Ville
23. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 386-2021 décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du Lac-Croche Sud.
24. Question de l'assistance
25. Affaires nouvelles
- a) Construction Coté et Fils Inc./Paiement # 1
 - b) Hockey mineur Mékinac/Aide financière
 - c) Le Grand Bazar du printemps
 - d) La Fête Nationale
26. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-085 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-086 : Dépôt de la correspondance de mars 2022

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-087 : Approbation des comptes de mars 2022

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars au montant de 380 944.64 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose une question concernant le règlement sur les compteurs d'eau.

Rés. 2022-04-088 : Adoption du règlement 393-2022 modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement intitulé Règlement 393-2022 modifiant le règlement 381-2021 relatif à la gestion des compteurs d'eau

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-089 : Réclamation / Approbation du règlement hors Cour / Suzanne Leblanc / Dossier numéro 410-17-001901-201

CONSIDÉRANT la Demande introductive d'instance déposée par Madame Suzanne Leblanc à l'encontre de la Municipalité de Sainte-Thècle dans le dossier numéro 410-17-001901-201 du district de Saint-Maurice de la Cour Supérieure, chambre civile;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'assurance des Municipalités du Québec, anciennement connu sous le nom de La Mutuelle des Municipalités du Québec, représente la Municipalité dans ce dossier et qu'elle a conclu avec la partie demanderesse une entente pour le règlement hors Cour de ce dossier, et ce, en capital, frais et intérêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ladite entente à l'amiable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier la signature du Maire, datée du (28 mars 2022) du document intitulé « Reçu, Quittance et Transaction »;

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé Jacques Tessier par et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée l'entente de règlement hors Cour du Fonds d'assurance des municipalités du Québec dans le dossier numéro 410-17-001901-201 du district de Saint-Maurice de la Cour supérieure, chambre civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-090 : Ouverture d'un poste pour l'embauche d'une ressource comme adjointe à l'inspectrice pour l'émission des permis

CONSIDÉRANT que l'inspectrice en bâtiment et en environnement est en congé depuis le 17 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'inspectrice de la municipalité de Hérouxville nous dépanne à raison d'une journée et demie par semaine;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une ressource à temps plein pour la saison estivale pour l'émission des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle affiche un nouveau poste comme adjointe à l'inspectrice pour l'émission des permis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-091: Rappel au travail des employés aux travaux publics

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail Sylvain Magnan, préposé aux travaux publics, à compter du 11 avril 2022 et Normand Boutet, préposé aux travaux publics, à compter du 25 avril 2022 et autorise l'embauche de Michel Genois et Xavier Fleury-Germain, préposé aux travaux publics et aux conteneurs du garage municipal, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-092 : Vacances de l'employé 02-0236

CONSIDÉRANT que l'employé 02-0236 désire prendre deux semaines de vacances durant les semaines de la construction de 2022 soit du 24 juillet au 6 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte les vacances de l'employé 02-0236 pour la saison estivale 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-093 : Embauche des étudiants pour le camp de jour de la saison estivale 2022

CONSIDÉRANT que le comité pour l'embauche des étudiants nous recommande des étudiants pour le camp de jour 2022;

N EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche les étudiants suivants pour le camp de jour à la recommandation du comité d'embauche formé de Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand et Julie Veillette : Maélie Bacon, coordonnatrice (15.25 \$ de l'heure), Élie-Anne Duchesne, Mélissa St-Amand et Félix Jacob, animateurs(rices) (14.25 \$ de l'heure)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-094 : Désignation d'une personne pour signer et être l'interlocuteur avec la Sûreté du Québec - poste de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer une personne pour signer l'entente avec la Sûreté du Québec sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne Julie Veillette pour signer l'entente et être l'interlocuteur avec le bureau de la Sûreté du Québec de Mékinac pour la vérification des antécédents judiciaires pour les emplois étudiants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-095 : URLS/Invitation à la rencontre mauricienne en loisir municipal

CONSIDÉRANT que URLS, nous invite à une rencontre mauricienne en loisir municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette à participer à la rencontre mauricienne en loisir municipal qui aura lieu le 3 mai 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-096 : ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Jacques Tessier

APPUYÉ PAR : Frédéric Lapointe

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité (ou MRC ou organisme) accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-097: Adoption d'une résolution pour la collecte des bacs bruns

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) prévoit implanter la collecte des bacs bruns au printemps 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) fera l'acquisition de bacs bruns pour les municipalités et les facturera à la MRC pour quelle nous refacturer;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût relié à l'achat de des bacs bruns pour sa population

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-098: Adoption d'une résolution pour la collecte du bac noir aux 2 semaines en 2023

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) prévoit implanter la collecte des bacs bruns au printemps 2023;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) nous demande de réduire la fréquence de la collecte des bacs noirs à compter au printemps 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage à limiter la fréquence de collecte du contenu des bacs noirs (bacs contenant les matières destinées à l'enfouissement) à une fois toutes les deux semaines et ce, à compter du printemps 2023

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-099 : OMH Mékinac/ Approbation des états financiers 2020

CONSIDÉRANT que l'OMH Mékinac nous dépose leurs états financiers pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2020 de l'Office Municipal d'Habitation Mékinac pour l'année 2020 lesquels montent un déficit de 586\$ à payer par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-100 : OMH Mékinac/ Changement du tapis dans le bureau

CONSIDÉRANT que le tapis dans le bureau de l'OMH Mékinac, situé dans l'Hôtel de Ville, est très abimé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte d'enlever le tapis et installer un plancher flottant dans le bureau du directeur général de l'Office Municipal d'Habitation Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-101 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

CONSIDÉRANT que le chemin Joseph-Saint-Amant a besoin d'être amélioré pour assurer la sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que ce chemin est sur les terres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour le rechargement et l'élargissement d'une partie du chemin Joseph-Saint-Amant et autorise Louis Paillé, directeur général et greffier trésorier par intérim à signer tous documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-102 : Demande d'aide financière dans le programme Fonds d'aide aux villégiateurs (FAV)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme Fonds d'aide aux villégiateurs remplacement d'un ponceau, prolongement de la passerelle au débarcadère du lac du Jésuite et le dynamitage et rechargement d'une partie du chemin du Joseph-Saint-Amant, lequel étant des chemins sur le domaine de l'État.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et greffier trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-04-103 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer le chemin du Lac-du-Jésuite et le chemin Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux d'amélioration est estimé à environ 200 000 \$ par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande au Ministère des Transports une aide financière pour réaliser ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à Madame Sonia Lebel, député de Champlain, une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale pour améliorer le chemin du Lac-du-Jésuite et Saint-Thomas à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-104 : Technic Alarme/Travaux au système d'alarme de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que des travaux s'imposent au système d'alarme de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que Technic-Alarme lors de son inspection à remarquer des anomalies à notre système d'alarme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que Technic Alarme effectue les travaux de réparation du système d'alarme de l'Hôtel de Ville au coût de 959.51 \$.

ADOPTÉE UNANIMENT

Rés. 2022-04-105 : Projet du nettoyage du lac Croche le 18 juin 2022

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du lac Croche a déposé un projet de nettoyage du lac Croche par des plongeurs;

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du lac Croche demande la collaboration de la municipalité pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de collaborer avec l'Association des riverains pour la protection du lac Croche à la journée du 18 juin 2022 pour le nettoyage du lac Croche par des plongeurs

ADOPTÉE UNANIMENT

Rés. 2022-04-106: Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite nous demande une aide financière pour l'ensemencement du Lac-du-Jésuite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMENT

Demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer

La Municipalité a déjà fait un don à la Société canadienne du cancer en novembre 2021 pour cette raison nous n'accorderons pas d'aide financière.

Rés. 2022-04-107: Demande d'aide financière de la Fondation de la SSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie est en campagne de financement pour améliorer les soins offerts à l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100.00 \$ à la Fondation de la SSS de l'Énergie.

ADOPTÉE UNANIMENT

Rés. 2022-04-108: Bélanger, Sauvé, avocats prolongation du mandat

CONSIDÉRANT qu'il a plusieurs dossiers d'employées de déposer à la CNESST contre la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit se défendre et a besoin d'un avocat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prolonge le mandat de Bélanger, Sauvé, avocats afin de régler le litige avec des employées municipaux et les dossiers de CNESST.

M. le conseiller Jacques Tessier s'inscrit contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2022-04-109: Groupe Consilium RH et relation de travail prolongation du mandat

CONSIDÉRANT que les recommandations du diagnostic situationnelles ne sont pas tout appliquer (pour des raisons qui sont actuellement hors contrôle pour la municipalité);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle ne dispose pas des outils RH (descriptif de tâches, contrat de travail à jour, formulaire d'appréciation de rendement, dossier d'employé selon normes de la CNESST, programme de mise à jour, programme de prévention, politique Rh et de relation de travail, etc.) nécessaire la bonne gestion des ressources humaines de la municipalité.

CONSIDÉRANT l'évaluation des besoins en ressources humaines et de relations de travail faites par le maire et le CRT le 16 février 2022, de plus lors de cette rencontre il a été convenu que le Groupe Consilium va offrir une formation sur le harcèlement à l'ensemble des employés;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en retard depuis plusieurs mois pour l'application des différentes lois du travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs dossiers en relations de travail;

CONSIDÉRANT que le conseil, le maire et le comité de relation de travail ne disposent pas de l'expertise en ressources humaines et en relations de travail;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire offrir à ces employés un milieu de travail stimulant et positif.

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE BERTRAND, APPUYÉ APR SÉBASTIEN MOREAU ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT:

1. Que le préambule de la résolution en fasse partie intégrante et ne peut en être dissocié ;

2. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le Groupe Consilium Rh & Relations de travail poursuivre son mandat d'appui au Maire et au comité de relation de travail (CRT);
3. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le Maire ou le comité de relation de travail (CRT) a utilisé les services du Groupe Consilium lorsqu'il sera jugé nécessaire par ceux-ci;
4. Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle mandate le Groupe Consilium pour des services professionnels en ressources humaines et relations de travail au taux horaire de 95.00\$ plus taxes.

M. le conseiller Jacques Tessier s'inscrit contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2022-04-110: AQDR/Demande de faire des modifications à leur local de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que l'AQDR désire faire les modifications suivantes à leur local :

- Peinturer les murs et plafond en blanc et de boucher des trous avec du plâtre
- Poser un plancher de vinyle par-dessus le couvre plancher existant
- Viser différents articles décoration

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'AQDR à effectuer à leurs frais les modifications demandées à leur local de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-111: Location d'une toilette mobile pour l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'à tous les ans, la municipalité loue une toilette mobile pour accommoder les passants et les cyclistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Buromobile pour la location d'une toilette mobile standard avec lavabo au cout de 170.00\$ par mois et 120.00\$ pour la manutention aller et retour et ce pour une période allant du mois de mai au mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 386-2021 décrétant le prolongement du réseau

d'eau potable sur la 8^e avenue du lac Croche Sud

Jacques Tessier

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 386-2021: Décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du lac Croche Sud
- Dépose le projet du règlement numéro 386-2021 intitulé Règlement 386-2021 : Décrétant le prolongement du réseau d'eau potable sur la 8^e avenue du lac Croche Sud

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE :

Maude Germain demande d'enregistrer les séances du conseil et demande pourquoi une vidange de roulotte près du parc.

Marie-Joelle Tremblay demande le montant qui a été dépensé pour l'avocat et Consilium. Elle pose une question concernant le retour au travail des employés saisonniers. Elle pose une question concernant la vision du parc et sur la vidange de roulottes.

Yvon Goulet dit que son bac noir a été brisé par l'entrepreneur qui fait la cueillette des ordures.

Martine Cloutier demande plus de transparence et d'information sur les procès-verbaux diffusés sur le site Web. Elle demande au conseil, s'ils ont une vision de développement du parc Saint-Jean-Optimiste pour l'avenir.

Marc Cloutier pose des questions sur les points 19 et 20 de l'ordre du jour et demande si la FQM aurait pu offrir les mêmes services. Il parle aussi de la vidange de roulottes.

Jean-François Couture dit que l'entrepreneur qui fait la cueillette des ordures laisse les couverts ouverts. Il pose des questions concernant les points 19 et 20 de l'ordre du jour. Il dit qu'il a déjà été consultant en relation de travail.

Bernard Mongrain pose une question concernant le compostage.

Jacques Damphouse pose une question concernant la fontaine, les vélos et des douches au parc Saint-Jean-Optimiste.

Olivier Myre demande que le parc Saint-Jean-Optimiste soit ouvert aux vélos. Il pose une question concernant la cueillette des bacs noirs aux 2 semaines. Il demande à combien s'élève les dépenses pour les points 19 et 20 (Avocat et Consilium).

Ismen Lefebvre dit que l'entrepreneur qui fait la cueillette des ordures laisse les couverts ouverts.

Sophie Lesage dit que le groupe Consilium cherche des employés.

Pierre Veillette dit que plus municipalités ont eu des subventions et demande s'il y a des démarches pour que le gouvernement ajoute des employés au Centre Local d'emploi. Le maire répond que lui et les maires de la MRC de Mékinac font présentement des pressions sur le gouvernement pour que de nouveaux employés viennent se greffer au CLE de Sainte-Thècle.

AFFAIRES NOUVELLES :

- A) Construction Coté et Fils Inc. / Paiement # 1
- B) Hockey mineur Mékinac/ Aide financière
- C) Le Grand Bazar du printemps
- D) Fête Nationale/feu d'artifice

Rés. 2022-04-112: Construction Coté et Fils Inc./Paiement # 1

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectue les travaux du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste nous demande un premier paiement;

CONSIDÉRANT que l'architecte Renée Tremblay nous confirme le certificat de paiement à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement numéro 1 de Construction Coté et Fils Inc. au montant de 167 685.89 \$ pour la construction du bloc sanitaire dans le parc Saint-Jean-optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-113: Hockey mineur Mékinac/aide financière

CONSIDÉRANT que des équipes du Hockey mineur Mékinac participeront aux championnats inter-régionaux de Gatineau;

CONSIDÉRANT que des jeunes de notre municipalité participeront à ces championnats et une aide financière est demandée pour soutenir ces joueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 200.00\$ au Hockey mineur Mékinac pour la participation de jeunes de notre localité aux championnats inter-régionaux (provinciaux) à Gatineau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-114: Le Grand Bazar du printemps

CONSIDÉRANT que le Grand Bazar du printemps nous demande de faire des photocopies de leurs formulaires d'inscription, de la réglementation et des dépliants gratuitement et faire la publicité de cet événement;

CONSIDÉRANT que le Grand Bazar du printemps aura besoin aussi de barrières et d'un camion pour distribuer les tables louées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue du Grand Bazar du printemps et fournira gratuitement les photocopies, un camion et fera la publicité sur le site internet et le bulletin municipal pour la tenue de cette activité qui aura lieu le 4 juin 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-115: Fête Nationale/feu d'artifice

CONSIDÉRANT que le comité organisateur de la Fête Nationale veut faire un feu d'artifice;

CONSIDÉRANT que le comité a besoin de financement pour défrayer le coût de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière supplémentaire de 1 000\$ au comité de la Fête Nationale pour l'organisation d'un feu d'artifice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le conseil demande d'envoyer une demande d'aide financière à la Municipalité du Lac-aux-Sables pour le feu d'artifice.

Rés. 2022-04-116: Levée de la séance

À 21 heures 9 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-
THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 19 avril 2022, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Sont absents :

Frédéric Lapointe, conseiller
Bertin cloutier, conseiller

Autres présences : Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2022-04-117 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles est toujours en vigueur :

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres :

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone verte et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues publiquement :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue publiquement et ouvre la séance à 20h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Résolution de concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 636 000\$ qui sera réalisé le 29 avril 2022 + adjudication.
3. Octroi du contrat pour la réfection de la rue Bédard et l'égout collecteur.
4. Subvention à la Coopération de Santé de Solidarité de Sainte-Thècle.
5. Facture de Luc Gravel.
6. Offre de service comme adjoint à l'inspecteur en bâtiment et en environnement.
7. Questions de l'assistance.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMENT

Rés. 2022-04-118 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 636 000 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 636 000 \$ qui sera réalisé le 29 avril 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
377-2020	100 804 \$
379-2020	547 220 \$
379-2020	511 982 \$
383-2021	788 665 \$
383-2021	1 661 439 \$
233-2006	25 890 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 377-2020, 379-2020 et 383-2021, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 avril 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DE MEKINAC-DES CHENAUX
400, RUE NOTRE-DAME
ST-TITE, QC
G0X 3H0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Sainte-Thècle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 377-2020, 379-2020 et 383-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 avril 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-119 : Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 636 000\$ qui sera réalisé le 29 avril 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 377-2020, 379-2020, 383-2021 et 233-2006, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 avril 2022, au montant de 3 636 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

146 000 \$	2,50000 %	2023
150 000 \$	3,00000 %	2024
155 000 \$	3,20000 %	2025
160 000 \$	3,35000 %	2026
3 025 000 \$	3,40000 %	2027

Prix : 98,45500

Coût réel : 3,74756 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

146 000 \$	2,55000 %	2023
150 000 \$	3,05000 %	2024
155 000 \$	3,25000 %	2025
160 000 \$	3,30000 %	2026
3 025 000 \$	3,40000 %	2027

Prix : 98,45500

Coût réel : 3,74848 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

146 000 \$	2,50000 %	2023
150 000 \$	3,00000 %	2024
155 000 \$	3,25000 %	2025
160 000 \$	3,40000 %	2026
3 025 000 \$	3,45000 %	2027

Prix : 98,04492

Coût réel : 3,89642 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 636 000 \$ de la Municipalité de Sainte-Thècle soit adjudgée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-120 : Octroi des travaux de la réfection de la rue Bédard et du collecteur principal.

CONSIDÉRANT les offres reçues et ouvertes le 7 avril 2022 suite à l'appel sur le Système d'appel d'offres électronique :

- Construction et Pavage Boisvert : 3 793 691.14\$
- Action Progex Inc. : 3 660 292.82\$
- Marcel Guimond et Fils : 3 657 468.50\$

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la firme Pluritec a analysé les offres et qu'elles sont toutes conformes :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébatien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse, soit celle de Marcel Guimond et Fils Inc., au coût de 3 657 468.50\$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-04-121 : Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle/Transfert d'un don

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE LA Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000\$ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle
- Remet ce montant de 25 000\$ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés.2022-04-000 : Facture de Luc Gravel

REPORTÉE

Rés. 2022-004-000 : Offre de service comme adjoint à l'inspecteur en bâtiment et en environnement:

REPORTÉE

Rés.2022-0-4-122 : Levée de la séance

À 19 heures 35 minutes, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Greffier-trésorier par intérim